

République Française
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
de VIEUX-THANN

Séance ordinaire du 30 mars 2016

L'an 2016 et le 30 mars à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 24/03/2016 par Monsieur Daniel NEFF, Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : (20)

M. NEFF Daniel, Maire, Mmes Catherine ALLIGNÉ, Monique ARNAULT, à partir du point n° 14, Suzanne BARZAGLI, Mireille CHOJETZKI, Estelle GUGNON, Virginie HAGENMULLER, Solange SCHNEIDER, Viviane STOEHR, Marie-Brigitte WERMELINGER. MM Pascal GERBER, René GERBER, Raymond HAFFNER, Michel JOLLY, Paul HUG, Philippe KLETHI, Thierry MURA, Bernard NIMIS, Jean-Claude SALLAND, François SCHERR, Jean-Marc SCHLEICHER.

Procurations : (2) – Mme Monique ARNAULT à Mme Estelle GUGNON, jusqu'au point n° 13, - Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT à M. Bernard NIMIS.

Absents : (1) Mme Isabelle MALLER.

A 18 heures, **Monsieur le Maire** :

- **salue** l'assemblée ;
- **ouvre** la séance ;
- **donne** lecture des procurations reçues ;
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;

Puis le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1 - fixe l'ordre du jour comme suit :

SEANCE PUBLIQUE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2016

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

POINT 3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

POINT 4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

POINT 5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

POINT 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

POINT 7 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

POINT 8 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

POINT 9 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

POINT 10 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

POINT 11 : VOTE DES TAUX

POINT 12 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 POUR LE BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

POINT 13 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 POUR LE BUDGET ANNEXE ATHANOR

POINT 14 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

POINT 15 : VALIDATION DU PROJET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ECOLE « LA SAPINETTE »

POINT 16 : VALIDATION DU PROJET DE DEPLOIEMENT DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE DE VIEUX-THANN

POINT 17 : VALIDATION PROJET JEUNESSE 2016 A VIEUX-THANN

POINT 18 : ETAT DES COUPES ET TRAVAUX 2016 EN FORET COMMUNALE

POINT 19 : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASBLANC

POINT 20 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE COCCINELLE

POINT 21 : PORTEE A CONNAISSANCE : ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2016 PORTANT PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES A LA SOCIETE PPC POUR LA LIMITATION ET LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION AU MERCURE DE LA NAPPE SOUS-JACENTE DE L'USINE SISE A VIEUX-THANN

DECISIONS DU MAIRE

QUESTION DIVERSES

- 2 - désigne comme secrétaire de séance : Mme Estelle GUGNON, adjointe au Maire, et comme secrétaire auxiliaire de séance : Mme Audrey NOSIBOR, attaché auxiliaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2016

(Réf. DE_2016_31)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016.

POINT N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

(Réf. DE_2016_32)

A 18H05, M. Daniel NEFF, Maire quitte la salle du Conseil. Le Conseil Municipal élit M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le point n°2 de l'ordre du jour.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI présente et commente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe BUTTENHEG.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'étant fait présenter le budget primitif BUTTENHEG de l'exercice 2015,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Daniel NEFF, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 22 février 2016 ;

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2015	1 438,80	
Solde d'exécution	0	
<i>Résultat reporté de l'exercice 2014</i>	0	
RESULTAT CUMULE	1 438,80	
BESOIN DE FINANCEMENT	1 438,80	

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2015	0	
Solde d'exécution	0	
<i>D001 - Résultat reporté de l'exercice 2014</i>	390 493,26	
RESULTAT CUMULE	390 493,26	
BESOIN DE FINANCEMENT	390 493,26	

- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeur avec les indications des balances du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A 18h07, M. Daniel NEFF, Maire, rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

POINT 3: AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

(Réf. DE_2016_33)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget annexe BUTTENHEG soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	1 438,80	
RECETTES NETTES		
Résultat de l'exercice	1 438,80	
Résultat reporté de l'exercice précédent		
RESULTAT DE CLOTURE	1 438,80	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES		
RECETTES NETTES		
Résultat de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice précédent	390 493,26	
RESULTAT DE CLOTURE	390 493,26	

Après délibération, le conseil municipal, à **l'unanimité** ;

- Vu** la délibération du conseil municipal du 30 mars 2016 au point n°2 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe BUTTENHEG ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Finances en séance du 22 février 2016 ;
- Vu** l'absence de restes à réaliser de l'exercice 2015 ;
- Vu** la balance et le tableau des résultats de l'exécution visés par le Comptable du Trésor de Cernay ;
- Vu** le solde négatif de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 438,80 euros ;
- Vu** le besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de 390 493,26 euros ;

- **décide** l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget annexe BUTTENHEG comme suit :

Compte D002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 438,80
Compte D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	390 493,26

- **dit** que ces montants ont été repris au budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe BUTTENHEG.

POINT 4 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2016_34)

A 18h09, M. Daniel NEFF, Maire quitte la salle du Conseil. Le Conseil Municipal élit M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le point n°4.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI présente et commente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe ATHANOR.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'étant fait présenter le budget primitif ATHANOR de l'exercice 2015,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe ATHANOR de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Daniel NEFF, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 22 février 2016 ;

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2015	15 475,29	
Solde d'exécution	15 475,29	
<i>D002 - Résultat reporté de l'exercice 2014</i>	70 616,56	
RESULTAT CUMULE	86 091,85	

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2015	18 467,17	4 543,84
Solde d'exécution	13 923,33	
<i>D001- Résultat reporté de l'exercice 2014</i>	467 433,21	
RESULTAT CUMULE	481 356,54	
BESOIN DE FINANCEMENT	481 356,54	

- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeur avec les indications des balances du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A 18h12, M. Daniel NEFF, Maire rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

POINT 5 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2016_35)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil, qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget annexe ATHANOR soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	15 475,29	
RECETTES NETTES		
Résultat de l'exercice	15 475,29	
Résultat reporté de l'exercice précédent	70 616,56	
RESULTAT DE CLOTURE	86 091,85	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES NETTES	18 467,17	
RECETTES NETTES		4 543,84
Résultat de l'exercice	13 923,33	
Résultat reporté de l'exercice précédent	467 433,21	
RESULTAT DE CLOTURE	481 356,54	

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2016 au point n°4 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe ATHANOR;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 22 février 2016 ;

Vu l'absence de restes à réaliser de l'exercice 2015 ;

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution visés par le Comptable du Trésor de Cernay ;

Vu le solde négatif de la section de fonctionnement, d'un montant de 86 091,85 euros ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de 481 356,54 euros ;

- **décide** l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget annexe ATHANOR comme suit :

Compte D002 – Résultat de fonctionnement reporté	86 091,85
Compte D001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	481 356,54

- **dit** que ces montants seront repris au budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe ATHANOR.

POINT 6 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE PRINCIPAL

(Réf. DE_2016_36)

A 18h13, M. Daniel NEFF, Maire quitte la salle du Conseil. Le Conseil Municipal élit M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, comme président de séance pour le point n°6.

M. François SCHERR explique qu'il s'agit des dépenses et des recettes réellement effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI présente et commente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'étant fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2015,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Daniel NEFF, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en séance du 22 février 2016 ;

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2015	2 412 989,61	3 234 029,95
Solde d'exécution		821 040,34
<i>R002 - Résultat reporté de l'exercice 2014</i>		2 603 987,73
RESULTAT CUMULE		3 425 028,07

Section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice 2015	1 444 367,44	715 503,01
Solde d'exécution	728 864,43	
<i>D001- Résultat reporté de l'exercice 2014</i>		763 094,97
RESULTAT CUMULE		34 230,54

- **vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **constate** les identités de valeur avec les indications des balances du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A 18h17, M. Daniel NEFF, Maire rejoint la salle du conseil, remercie l'assemblée et reprend la présidence de la séance

POINT 7 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

(Réf. DE_2016_37)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il y a lieu d'affecter les résultats du budget principal soit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
dépenses nettes	2 412 989,61	
recettes nettes		3 234 029,95
résultat exercice		821 040,34
report 2014		2 603 987,73
résultat total		3 425 028,07

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
dépenses nettes	1 444 367,44	
recettes nettes		715 503,01
résultat exercice	-728 864,43	
report 2014		763 094,97
Solde d'exécution		34 230,54
<i>restes à réaliser RAR</i>	<i>638 850,00</i>	<i>240 700,00</i>
solde des RAR	398 150,00	
résultat corrigé des RAR	363 919,46	
besoin de financement en investissement	363 919,46	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- Vu** la délibération du conseil municipal du 30 mars 2016 au point n°6 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Finances en séance du 22 février 2016 ;
- Vu** l'état de restes à réaliser de l'exercice 2015 ;
- Vu** la balance et le tableau des résultats de l'exécution visés par le Comptable du Trésor de Cernay ;
- Vu** le solde positif de la section de fonctionnement, d'un montant de **3 425 028,07** euros ;
- Vu** le besoin de financement de la section d'investissement, d'un montant de **363 919,46** euros ;

- **décide** l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget principal comme suit :

Compte R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	363 919,46
Compte R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 230,54
Compte R002 – Solde de l'excédent de fonctionnement reporté	3 061 108,61

- **dit** que ces montants seront repris au budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal.

POINT 8 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE BUTTENHEG*(Réf. DE_2016_38)*

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe BUTTENHEG, présenté par le Comptable du Trésor de Cernay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état du passif et de l'actif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- ⇒ Après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2015 par délibération lors de la séance du 30 mars 2016 ;
- ⇒ Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2015, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget annexe BUTTENHEG de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe BUTTENHEG, dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable du Trésor de CERNAY, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

POINT 9 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ATHANOR*(Réf. DE_2016_39)*

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget annexe ATHANOR, présenté par le Comptable du Trésor de Cernay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget annexe ATHANOR de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état du passif et de l'actif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

- ⇒ Après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe ATHANOR de l'exercice 2015 par délibération lors de la séance du 30 mars 2016,
- ⇒ Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2015, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget annexe ATHANOR de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe ATHANOR, dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable du Trésor de CERNAY, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

POINT 10 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

(Réf. DE_2016_40)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au conseil qu'il convient d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du budget principal, présenté par le Comptable du Trésor de Cernay.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**,

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état du passif et de l'actif, de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- ⇒ Après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 par délibération lors de la séance du 30 mars 2016 ;
- ⇒ Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2015, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **déclare** que le compte de gestion du budget principal, dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable du Trésor de CERNAY, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

POINT 11 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE COMMUNALE

(Réf. DE_2016_41)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI expose au Conseil Municipal que la direction des finances publiques a adressé à la commune l'état de notification des bases prévisionnelles.

Il a été proposé en séance de commission finances du 23 mars 2016 de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les taux suivants pour l'année 2016 :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	6,84%	6,84%
Taxe foncière bâti	11,35%	11,35%
Taxe foncière non bâti	44,11%	44,11%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

Vu la loi du 10 janvier 1980 modifiée habilitant les Conseils municipaux à fixer les taux des taxes communales ;

Considérant qu'en raison d'un résultat de l'exercice 2015 positif permettant le report d'un excédent de fonctionnement de 3 061 108.61 €, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux des taxes communales ;

Attendu qu'un produit de fiscalité locale directe attendu de 984 154 euros, déduction faite des allocations compensatrices, du versement du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), est nécessaire à l'équilibre du budget principal pour l'exercice 2016 ;

- **décide** pour l'année 2016 le maintien des taux de taxes d'habitation et de taxes foncières bâti et non bâti ;
- **arrête** les taux et produits prévisionnels selon l'état suivant :

	bases provisoires 2016	taux 2016	produit à taux constant
taxe d'habitation	3 595 000	6,84%	245 898
taxe foncière bâti	6 431 000	11,35%	729 919
taxe foncière non bâti	18 900	44,11%	8 337
produit prévisionnel à taux constant			984 154

POINT 12 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 POUR LE BUDGET ANNEXE BUTTENHEG

(Réf. DE_2016_42)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe Buttenheg pour l'exercice 2016, voté par chapitres.

Ce budget ne prévoit aucun crédit de travaux en 2016, la subvention du budget principal inscrite au chapitre 77 (recette de fonctionnement) permet de compenser le déficit de l'exercice précédent.

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES
002 – résultat de fonctionnement reporté	1 438,80
011 – charges à caractère général	18 561,20
023 – virement à la section d'investissement	390 493,26
TOTAL	410 493,26

	RECETTES
77 – produits exceptionnels	410 493,26
TOTAL	410 493,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
D001 – solde d'exécution négatif de 2015 reporté	390 493,26
TOTAL	390 493,26

	RECETTES
021 – virement de la section de fonctionnement	390 493,26
TOTAL	390 493,26

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **approuve** ce budget primitif du budget annexe Buttenheg pour l'exercice 2016, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Dépenses	410 493,26	390 493,26	800 986,52
Recettes	410 493,26	390 493,26	800 986,52

POINT 13 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 POUR LE BUDGET ANNEXE ATHANOR

(Réf. DE_2016_43)

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget annexe Athanor pour l'exercice 2016, voté par chapitres.

Ce budget prévoit les crédits nécessaires aux opérations suivantes :

- en fonctionnement : poursuite de contrôle de qualité de la nappe phréatique suite à la dépollution (obligation imposée par la Préfecture) + entretien voies et réseaux ;
- en investissement des crédits sont prévus en cas de besoin d'aménagement de la zone

Il se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES
011 – charges à caractère général	16 000,00
66 – charges financières	10 000,00
023 – virement à la section d'investissement	481 356,54
<i>Sous-total</i>	<i>507 356,54</i>
D002 – résultat de fonctionnement anticipé	86 091,85
<u>TOTAL</u>	<u>593 448,39</u>

	RECETTES
75 – autres produits de gestion courante	593 448,39
<u>TOTAL</u>	<u>593 448,39</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
21 – immobilisations incorporelles	10 500,00
16 – emprunts et dettes assimilés	20 000,00
<i>Sous-total</i>	<i>30 500,00</i>
D001 – solde d'exécution négatif anticipé	481 356,54
<u>TOTAL</u>	<u>511 856,54</u>

	RECETTES
10 - dotations	950,00
024 – produit des cessions	29 550,00
021 – virement de la section de fonctionnement	481 356,54
<u>TOTAL</u>	<u>511 856,54</u>

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

- **approuve** ce budget primitif du budget annexe Athanor pour l'exercice 2016, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Dépenses	593 448,39	511 856,54	1 105 304,93
Recettes	593 448,39	511 856,54	1 105 304,93

POINT 14 : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

(Réf. DE_2016_44)

Mme Monique ARNAULT entre en séance à 18h37.

Mme l'Adjointe Suzanne BARZAGLI propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget pour l'exercice 2016, voté par chapitres.

Hormis les restes à réaliser, ce budget prévoit les crédits nécessaires pour des opérations d'investissement dont liste en annexe.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES
011 – charges à caractère général	1 108 500.00
012 – charges de personnel	1 450 000.00
014 – atténuation de produits	40 000.00
65 – autres charges de gestion courante	220 000.00
66 – charges financières	20 000.00
67 – charges exceptionnelles	1 010 000,00
022 – dépenses imprévues	250 000,00
023 – virement à la section d'investissement	2 009 708,61
042 – opérations d'ordre	10 000,00
TOTAL	6 118 208,61

	RECETTES
013 – atténuation de charges	90 000,00
70 – produits des services	165 500,00
73 – impôts et taxes	2 279 000,00
74 – dotations et participations	417 600,00
75 – autres produits de gestion courante	95 000,00
TOTAL	3 057 100,00
R002 – résultat 2015 reporté	3 061 108,61
TOTAL	6 118 208,61

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :
2 009 708,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
20 – immobilisations incorporelles	41 800,00
204 – subventions d'équipement versées	213 000,00
21 – immobilisations incorporelles	933 408,61
23 – immobilisations en cours	1 130 500,00
16 – emprunt et dettes assimilés	77 000,00
020 – dépenses imprévues	150 000,00
040 – opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000,00
TOTAL	2 555 708,61
Restes à réaliser 2015	638 850,00
TOTAL	3 194 558,61

	RECETTES
13 – subventions d'investissement	356 000,00
10 - dotations	160 000,00
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	363 919,46
021- virement de la section de fonctionnement	2 009 708,61

024 – produits de cession	20 000,00
040 – opérations d'ordre	10 000,00
TOTAL	2 919 628,07
Restes à réaliser 2015	240 700,00
R 001 – solde d'exécution 2015 reporté	34 230,54
TOTAL	3 194 558,61

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- **approuve** ce budget primitif du budget principal pour l'exercice 2016, section par section et chapitre par chapitre, dont la balance générale s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Dépenses	6 118 208,61	3 194 558,61	9 312 767,22
Recettes	6 118 208,61	3 194 558,61	9 312 767,22

Mme Suzanne BARZAGLI ajoute qu'un powerpoint est à prévoir pour l'an prochain afin de rendre cela plus ludique. Elle remercie Patricia JENN et Audrey NOSIBOR pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

M. le Maire remercie Mme Suzanne BARZAGLI pour le pilotage de la réalisation de ce budget. Il précise qu'il se réjouit de l'approbation du budget à l'unanimité. Il ajoute qu'il y a eu deux commissions de finances organisées. Il serait opportun que toutes les personnes qui font parties de la commission participent entièrement à la réalisation de ce budget.

M. Raymond HAFFNER ajoute que le vote de budget se fait un peu tard et qu'il est un peu dommage que la Commune ne reçoive pas les bases plus tôt. Cela fait perdre trois mois à la Commune alors que les entreprises veulent travailler.

Mme Suzanne BARZAGLI indique qu'un vote a été effectué par délibération pour autoriser les dépenses d'investissement à réaliser en cas d'urgence. Les différentes commissions doivent approuver les gros achats.

POINT 15 : VALIDATION DU PROJET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ECOLE « LA SAPINETTE »

(Réf. DE_2016_45)

M. Michel JOLLY, adjoint, expose que suite à l'avis rendu par la Commission de sécurité, il est nécessaire de réaliser des travaux à l'école « LA SAPINETTE » pour la mise en conformité du bâtiment.

L'ADAUHR a été missionné pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du programme de cet équipement par délibération du 30 octobre 2014 et par convention signée le 5 novembre 2014.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 265 555.50 € HT pour les travaux et à 53 000 € HT pour les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS....).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **de valider** le programme, ci-annexé, de l'opération de mise en conformité de l'Ecole maternelle « la Sapinette »,
- **d'inscrire** à cet effet au budget les crédits nécessaires à l'opération, et au lancement de la procédure,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à prendre et à signer tout acte y afférent.

M. Michel Jolly ajoute que le document est clair et précis et qu'il faut faire ce que l'on nous demande.

POINT 16 : VALIDATION DU PROJET DE DEPLOIEMENT DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION DE LA VILLE DE

VIEUX-THANN

(Réf. DE_2016_46)

M. Michel JOLLY, adjoint expose que dans le cadre de la lutte contre la délinquance, il est proposé à la Commune de Vieux-Thann de déployer un système de vidéo-protection.

Ce projet s'inscrit dans une démarche intercommunale de vidéo-protection associant les Communes de Cernay, de Vieux-Thann, et de Thann et Wittelsheim. L'objectif étant d'avoir un dispositif de surveillance cohérent sur l'ensemble du territoire pour prévenir et lutter contre toutes les infractions ou délits liés à la sécurité publique.

La mise en place d'une infrastructure complète de vidéo-protection avec 12 caméras et d'un poste central à la Mairie est estimée à 151 631 € hors taxes.

Le coût estimatif du projet global est de 157 631 € hors taxes (frais d'études, de maîtrise d'œuvre et suivi de chantier pour l'installation de la vidéo-protection compris).

Cette opération est subventionnable à hauteur de 40% (seuil haut) du montant hors taxes de l'opération au titre du FIPD (fonds interministériel de la prévention de la délinquance). Ce dispositif permet de financer les projets de vidéo-protection soutenus par les collectivités situées dans les sites sensibles, particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

L'opération rentre également dans le cadre des fonds de concours qui pourront être attribués à hauteur de 50% du montant hors taxes restant à financer.

Enfin, la Commune bénéficiera par ailleurs du remboursement de la TVA au travers du FCTVA.

Mme Suzanne BARZAGLI indique que 44 000 € hors taxes resterait à notre charge :

M. Michel JOLLY précise que le sous-préfet incite les Communes à s'engager dans cette démarche.

M. le Maire précise qu'il était réticent. Mais avec ce qui se passe à Vieux-Thann notamment les cambriolages, il serait difficile de ne pas opter pour cela. A Cernay, ce dispositif a fait ses preuves. Pour Vieux-Thann, ce ne serait pas une bonne chose si on ne le faisait pas.

M. le Maire précise que la Commune a un tram-train et qu'il y a beaucoup de va et vient.

M. Paul HUG indique que le problème est que les caméras sont prévues aux entrées et aux sorties de la ville, et qu'au niveau du tram train rien n'est prévu.

M. Michel JOLLY indique que deux caméras couvrent les quais de la gare. Il ajoute que la vidéo-protection permet aussi de recouper des affaires nationales avec la vidéo-protection.

M. François SCHERR indique qu'il a actuellement une réserve par rapport au déploiement

- *déploiement dans la zone économique : implication de la CCTC dans l'achat des caméras*
- *Mutualiser l'entretien du réseau pour atténuer les coûts*

M. Michel JOLLY indique qu'un mécénat dans la Zone Industrielle peut aussi être envisagé.

Il précise qu'il faudrait aussi voir avec WITTELSHEIM pour l'investissement groupé.

M. Paul HUG indique qu'il s'agit d'un gros investissement.

M. le Maire indique qu'on a les possibilités de le faire.

M. Jean-Marc SCHLEICHER précise qu'il a été noté une baisse de 70 % de délinquance à Cernay.

M. Raymond HAFFNER indique que 44 000 € à notre charge est correct.

Mme Suzanne BARZAGLI indique que logiquement, notre part ne devrait pas dépasser ce montant.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

CONTRE (1) HUG

POUR (21) – ALLIGNÉ - ARNAULT – BARZAGLI – CHOJETZKI – GUGNON – HAGENMULLER – NIMIS-WEYBRECHT - SCHNEIDER – STOEHR - WERMELINGER – HAFFNER – GERBER P; - GERBER R. – JOLLY - KLETHI – MURA – NEFF - NIMIS – SALLAND – SCHERR - SCHLEICHER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 créant le fonds interministériel de prévention de la délinquance,

Vu la circulaire du 11 février 2016, relative aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPD pour 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-035-006 du 04 février 2016, autorisant l'installation d'un dispositif de vidéo-protection sur la commune de Vieux-Thann,

Vu la présentation effectuée par le bureau d'études PHM SECURITE en Commission « Sécurité » en date du 26 janvier 2016,

Vu l'avis favorable des Commissions conjointes « Sécurité » et « Protection des populations - PPRT-Plan Communal de Sauvegarde - Monuments Historiques » en date du 21 mars 2016,

DECIDE :

- **d'approuver** le déploiement du système de vidéo-protection de la Ville de Vieux-Thann,
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel,
- **de charger** le Maire de mettre en œuvre l'autorisation d'installation d'un dispositif de vidéo-protection à Vieux-Thann,

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD et à signer tous les documents y afférents,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter des fonds de concours à hauteur de 50% du montant hors taxes restant à financer et à signer tous les documents y afférents.

POINT 17 : VALIDATION DU PROJET JEUNESSE 2016 A VIEUX-THANN

(Réf. DE_2016_47)

M. Michel JOLLY, adjoint, expose que l'animation jeunesse s'inscrit dans une volonté d'éducation à la citoyenneté.

Les actions mises en œuvre doivent favoriser le développement des compétences personnelles de chaque jeune, de leur responsabilité, de leur autonomie et de leur sens de l'initiative.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet Jeunesse de Vieux-Thann et le calendrier du projet annexé et la fiche projet fonds publics et territoires 2016 pour la création d'un secteur jeunesse à Vieux-Thann.

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité** :

DECIDE :

- **d'approuver** le projet jeunesse de Vieux-Thann joint à la présente délibération,
- **d'approuver** la fiche projet fonds publics et territoires 2016 et le budget prévisionnel annexé,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ce programme et à signer tous les documents y afférents.

M. René GERBER demande si on a déjà contacté des jeunes

M. Michel JOLLY précise qu'actuellement nous avons plutôt des contacts avec ceux qui sortent du périscolaire. Il précise que cela ne se fera pas en un jour. Il ajoute que le gros souci qui se pose concerne le bâtiment où les accueillir.

POINT 18 : ETAT DES COUPES ET TRAVAUX 2016 EN FORET COMMUNALE

(Réf. DE_2016_48)

M. Raymond HAFFNER, conseiller délégué, expose les propositions de coupes et de travaux proposés par l'Office National des Forêts (ONF).

Etat de prévision des coupes

Coupe vendue sur pied

Sur la parcelle 17 B est prévue l'exploitation de 356 m³ de feuillus, comme suit :

Parcelles	Résineux m ³	Volume (m ³)	Stères	Recette brute (HT)	Dépenses Abattage (HT)	Recette nette prévisionnelle
17B	0	356		5340		5340-€

Après honoraires de l'ONF et autres frais, la recette prévisionnelle s'élèverait à 4710.-€ HT.

Travaux prévisionnels

Des travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers sont prévus, comme suit :

Travaux d'infrastructure	Quantité	Montant HT estimé
Entretien courant des chemins	5km	600
Entretien plantation de chêne P 7	1.37 ha	842.50
Total HT estimé		1442.5

Les frais de gestion de la main d'œuvre, d'équipements de protection et de cotisation accidents agricoles et honoraires ONF estimés à 322 euros seront budgétés en sus.

Le conseil municipal est invité à approuver :

- l'état de prévision des coupes en forêt communale pour l'année 2016 ;
- le programme de travaux prévisionnels pour l'année 2016 ;

selon les propositions faites par l'ONF.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** l'état de prévision des coupes en forêt communale proposé par l'ONF, pour l'année 2016 ;
- **approuve** le programme prévisionnel de travaux d'infrastructure pour 2016 proposé par l'ONF ;
- **dit** que les crédits seront inscrits au chapitre 011 – Charges à caractère général – du budget primitif de l'exercice 2016.

M. Raymond HAFFNER précise que des chemins ont été faits. Une proposition de sortie en forêt début juin sera organisée. La date prévisionnelle est le 4 juin.

POINT 19 : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASBLANC

(Réf. DE_2016_49)

A 19h12, M. le Maire demande à M. Bernard NIMIS de quitter la salle car il est membre du comité de gestion.

M. François SCHERR explique qu'il s'agit d'une particularité avant le vote des subventions du mois de juin. Il s'agit de régler l'encours de trésorerie et les charges inhérentes à l'arbitrage notamment.

M. François SCHERR, 1^{er} adjoint au Maire, expose qu'il est de coutume d'allouer à l'association ASBLANC, une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement. Cette mesure permet au club de faire face à ses besoins en Trésorerie, en évitant le paiement d'agios à la banque, avant le vote de la subvention annuelle.

Pour 2016, le club demande 3 500 €, à déduire du versement lors du vote définitif de la subvention.

Le Conseil Municipal, est invité à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

CONTRE (3) : CHOJETZKI – HAGENMULLER - STOEHR

POUR (17) – ALLIGNÉ - ARNAULT – BARZAGLI – GUGNON – SCHNEIDER – WERMELINGER – GERBER P; - GERBER R. – HAFFNER – HUG -JOLLY - KLETHI – MURA – NEFF - - SALLAND – SCHERR - SCHLEICHER

Vu la demande d'avance présentée par l'AS BLANC par courrier du 17 mars 2016, d'un montant de 3 500 euros (trois mille cinq cent euros).

- **décide** le versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2016, d'un montant de 3 500 euros (trois mille cinq cent euros),
- **dit** que les crédits sont inscrits au compte 6574 – subventions de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2016.

POINT 20 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE COCCINELLES

(Réf. DE_2016_50)

M. Michel JOLLY, adjoint, expose l'école maternelle des Coccinelles souhaite organiser une sortie exceptionnelle d'une journée le 30 mai, à la ferme pédagogique de BOUXWILLER avec les 46 élèves dans le cadre de leur projet d'école.

Différents ateliers pédagogiques seront organisés à savoir :

- Un atelier découverte : *L'âne et le nourrissage des cochons*
- Un atelier « sciences et vie de la ferme » : *La basse-cour*
- Un atelier « transformation » : *Traite et moulage des fromages*

Le coût de cette sortie est de 11 euros par enfants soit au total un budget de 506 euros.

L'école et les familles prendront en charge, via la coopérative 4,50 euros environ par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité**,

Vu la demande de subvention effectuée par courrier en date du 8 mars 2016 d'un montant de 300 euros

- **décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'école maternelle « les coccinelles »,

- **dit** que les crédits sont inscrits au compte 6574 – subventions de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2016.

M. Michel JOLLY précise que la Commission scolaire a été avertie par email, cette demande nous étant parvenue que récemment.

POINT 21 : PORTEE A CONNAISSANCE : ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2016 PORTANT PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES A LA SOCIETE PPC POUR LA LIMITATION ET LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION AU MERCURE DE LA NAPPE SOUS-JACENTE DE L'USINE SISE A VIEUX-THANN

(Réf. DE_2016_51)

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté du 14 mars 2016 portant prescriptions complémentaires à la société PPC.

Le présent arrêté complète l'arrêté n°2008-1556-5 du 4 juin 2008 par un article 8.7.5 de manière à renforcer la surveillance de la qualité des eaux souterraines aux droits et aux abords des installations.

M. René GERBER indique que l'arrêté manque de précisions. Il faudrait qu'un plan soit fourni avec.

M. Le Maire indique qu'une présentation du site a été faite avec Thann et Leimbach. M. René Gerber indique qu'il s'agirait d'une dizaine de millions d'euros. Il manque des réunions avec les riverains, qui auparavant étaient organisées tous les ans.

DECISIONS DU MAIRE

(Réf. DE_2016_52)

Le Conseil Municipal est invité :

- **à entériner et approuver les décisions** prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil Municipal **en date du 20 juin 2014**, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Décisions concernant les concessions au cimetière

- Accord pour le renouvellement au nom de M. Francis COLLET de la concession de tombe, pour trente ans, à compter du 20 janvier 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Charles MAMBRE de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 25 janvier 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de Mme Marguerite PROVANG née KLEIN de la concession de tombe, pour trente ans, à compter du 28 janvier 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de Mme Eugénie OSCHWALD de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 29 janvier 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Joseph KOEHL de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 02 février 2016.

- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Jean DIETMANN de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 04 février 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Louis SITTERLIN de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 05 février 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille des Héritiers M. et Mme HOLTZ de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 17 février 2016.
- Accord pour le renouvellement au nom de la famille de M. Rodolphe PITTINI de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 24 février 2016.

QUESTION DIVERSES

M. René GERBER donne des nouvelles de M. BILAY.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 heures et 20 minutes.
